

Septembre 2007



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

CONSEIL

Cent trente-troisième session

Rome, 14 – 16 novembre 2007

Rapport de la cent dix-neuvième session du Comité financier
Rome, 3 – 7 septembre 2007

Table des matières

Questions soumises à l'attention du Conseil

page iii

Paragraphes

Introduction	1 - 5
Rapports financiers et budgétaires	6 - 29
VIREMENTS ENTRE PROGRAMMES ET CHAPITRES BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE 2006-07	6 - 14
QUESTIONS FINANCIÈRES: FAITS MARQUANTS ET SITUATION DES CONTRIBUTIONS COURANTES ET DES ARRIÉRÉS	15 - 24
RAPPORT ANNUEL SUR LE FONDS SPÉCIAL POUR LES ACTIVITÉS D'URGENCE ET DE RÉHABILITATION	25
COMPTES VÉRIFIÉS 2006 – MUTUELLE DE CRÉDIT DE LA FAO	26
COMPTES VÉRIFIÉS 2006 – GROUPEMENT D'ACHATS DE LA FAO	27-29

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

Questions de contrôle	30 - 32
RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR LA SUITE DONNÉE AUX RECOMMANDATIONS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	30 - 32
Questions de politique financière	33 - 39
PLAN D'INCITATION AU PAIEMENT RAPIDE DES CONTRIBUTIONS	33- 34
RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR L'ADOPTION DES NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES DU SECTEUR PUBLIC	35 - 39
Questions budgétaires	40 - 51
PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET 2008-09	40 – 46
RAPPORT SUR LES DÉPENSES D'APPUI : DÉPENSES ET RECOUVREMENT	47
BUDGET DES COMMISSIONS CRÉÉES EN VERTU DE L'ARTICLE XIV DE L'ACTE CONSTITUTIF DE LA FAO	
A) COMMISSION EUROPÉENNE DE LUTTE CONTRE LA FIÈVRE APHTHEUSE – BUDGET POUR 2008-09	48
B) COMMISSION DE LA PRODUCTION ET DE LA SANTÉ ANIMALES POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE – BUDGET POUR 2007	49
C) COMMISSIONS DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PÈLERIN – BUDGET POUR 2008-09	50 - 51
Questions relatives aux ressources humaines	52
RECOMMANDATIONS ET DÉCISIONS DE LA COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE INTERNATIONALE ET DU COMITÉ MIXTE DE LA CAISSE COMMUNE DES PENSIONS DU PERSONNEL DES NATIONS UNIES (Y COMPRIS MODIFICATIONS DU BARÈME DES TRAITEMENTS ET INDEMNITÉS)	52
Questions d'organisation	53 - 54
ADOPTION DU RUSSE COMME LANGUE DE LA FAO – MODALITÉS DE FINANCEMENT	53 - 54
Autres questions	55 - 57
DATE ET LIEU DE LA CENT VINGTIÈME SESSION	55
QUESTIONS DIVERSES	
LIMITATION DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	56 - 57

Questions soumises à l'attention du Conseil

Rapport de la cent dix-neuvième session du Comité financier

Paragraphes

RAPPORTS FINANCIERS ET BUDGÉTAIRES

- | | | |
|---|---|---------|
| - | Virements entre programmes et chapitres budgétaires pour l'exercice 2006-2007 | 6 - 14 |
| - | Questions financières: faits marquants et situation des contributions courantes et des arriérés | 15 - 24 |

QUESTIONS DE POLITIQUE FINANCIÈRE

- | | | |
|---|--|---------|
| - | Plan d'incitation au paiement rapide des contributions | 33 - 34 |
|---|--|---------|

QUESTIONS BUDGÉTAIRES

- | | | |
|---|--|---------|
| - | Programme de travail et budget 2008-2009 | 40 - 46 |
|---|--|---------|

QUESTIONS D'ORGANISATION

- | | | |
|---|---|---------|
| - | Adoption du russe en tant que langue de la FAO – Modalités de financement | 53 - 54 |
|---|---|---------|

AUTRES QUESTIONS

- | | | |
|---|---|----|
| - | Date et lieu de la cent vingtième session | 55 |
|---|---|----|
-

RAPPORT DE LA CENT DIX-NEUVIÈME SESSION DU COMITÉ FINANCIER

Rome, 3- 7 septembre 2007

Introduction

1. Le Comité présente au Conseil le rapport ci-après de sa cent dix-neuvième session.
2. Ont assisté à la session les représentants suivants:

Présidence: M. Aamir Khawaja (Pakistan)

Membres: M. Aboubakar Bakayoko (Côte d'Ivoire)

M. Søren Skafte (Danemark)

M. Eckhard W. Hein (Allemagne)

M. Augusto Zodda (Italie)

M. Seiichi Yokoi (Japon)

Mme Ana María Baiardi Quesnel (Paraguay)

M. Roberto Seminario (Pérou)

Sheikh Khalid Bin Hamad Al-Thani (Qatar)

M. Lee Brudvig (États-Unis d'Amérique)

S.E. Mary M. Muchada (Zimbabwe)

3. Le Président a fait savoir au Comité que Sheikh Khalid Bin Hamad Al-Thani avait été désigné pour remplacer M. Ahmed I. Al-Abdulla comme représentant du Qatar et que S.E. Mary M. Muchada avait été désignée pour remplacer Mme Verenika Mutiro Takaendesa en tant que représentante de la République du Zimbabwe à cette session.

4. Le Comité a été informé que le Directeur général avait nommé M. Rakesh Muthoo au poste de Secrétaire du Comité financier à compter du 1^{er} septembre 2007. Le Président et le Comité ont remercié M. Gregory Flood, le Secrétaire précédent, pour les services fournis avec diligence et dévouement au Comité depuis janvier 1998 et ils ont souhaité la bienvenue au nouveau Secrétaire.

5. Le Comité a examiné l'approche à suivre, au cours de ses débats, en ce qui concerne le document de travail contenant le projet de rapport de l'Évaluation externe indépendante (EEI). Tout en reconnaissant l'importance de ce projet de rapport et ses incidences potentielles sur les principales questions inscrites à son ordre du jour, il a noté que le rapport définitif de l'EEI et ses incidences seraient examinés dans le cadre d'autres processus de prise de décisions politiques. Le Comité a donc reconnu qu'un examen des recommandations de l'EEI au cours de sa présente session n'ajouterait rien aux débats qui auraient lieu à l'avenir dans les mécanismes de gouvernance désignés pour examiner ces recommandations.

Rapports financiers et budgétaires

VIREMENTS ENTRE PROGRAMMES ET CHAPITRES BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE 2006-07

6. Conformément à l'Article 4.5 b) du Règlement financier qui assujettit à l'approbation du Comité financier les virements entre chapitres, le Comité a examiné le document FC 119/2, *Virements budgétaires et de programme pendant l'exercice 2006-07*. Le Comité a rappelé qu'il avait demandé, à sa session de mai, qu'en plus des estimations à jour sur l'exécution du budget et les transferts entre chapitres qu'il fournirait pour 2006-07, le document examine aussi la viabilité d'autres solutions possibles pour financer les dépassements de budget au titre des indemnités de départ, en restant dans les limites des ouvertures de crédits du Programme ordinaire tout en protégeant intégralement le PCT¹.

7. En ce qui concerne l'exécution du Programme ordinaire en 2006-07, le Comité a été informé que les résultats continuaient d'être principalement affectés par les postes de dépense sous-budgétisés précédemment signalés, en particulier une variance défavorable importante - qui était prévue - des dépenses de personnel, actuellement estimée à 19 millions de dollars EU pour l'exercice, ainsi que les coûts de réaffectation du personnel dont les postes avaient été supprimés (11 millions de dollars EU).

8. Le Comité a noté que l'on prévoyait pour 2006-07 que les crédits budgétaires seraient utilisés en totalité, à l'exception d'un excédent d'environ 1,5 million de dollars EU au titre du Chapitre 9 *Dépenses de sécurité*, et que le solde disponible du Programme de coopération technique (PCT), actuellement estimé à 70 millions de dollars EU, serait reporté conformément à l'Article 4.3 du Règlement financier.

9. Le Comité a rappelé que dans le cadre de l'examen du *Rapport intérimaire sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes*² (FC 119/6), il avait demandé qu'une somme allant jusqu'à 500 000 dollars EU soit allouée à la Division des finances pour le Programme de vérification locale, conformément à l'augmentation biennale totale examinée par le Conseil en novembre 2006³. Le Comité a demandé qu'une partie de l'excédent prévu au titre du Chapitre 9 soit utilisée à cette fin.

10. Prenant en compte un ajustement pour le Programme de vérification locale, le Comité a autorisé des virements entre chapitres budgétaires, des *Chapitres 2,3, 4 et 9* au profit des *Chapitres 1* (1,7 million de dollars EU), 5 (3,3 millions de dollars EU), et 8 (2,0 million de dollars EU). Il a noté que les virements nécessaires étaient en partie dus à des facteurs externes tels que les fluctuations des taux de change, et que le Directeur général ferait rapport au Comité sur les montants précis en cause à sa session de mai 2008.

11. Le Comité a rappelé les deux postes pour lesquels les dépenses en 2006-07 dépasseraient les montants inscrits au budget, à savoir les versements des indemnités de départ (6,8 millions de dollars EU) et les coûts actuels de service de l'assurance maladie après cessation de service (14,2 millions de dollars EU), ainsi qu'il avait été indiqué à sa session de mai 2007. Il a noté que le Conseil, à sa session de juin 2007, avait estimé, comme le Comité financier, que les coûts de service courants sous-budgétisés liés à l'assurance maladie après cessation de service devraient continuer à être imputés au Fonds général⁴.

¹ CL 132/14, par. 6 et 9.

² Voir paragraphes 30 à 32 ci-après.

³ CL 131/18, par. 200.

⁴ CL 132/REP, par. 82.

12. Le Comité a également rappelé l'avis donné par le Conseil en juin, qui reconnaissait que les dépassements au titre des versements des indemnités de départ avaient un impact immédiat sur la trésorerie et soulignait que de nombreux Membres estimaient qu'il était important de protéger le PCT contre des réductions de programmes au cas où l'on déciderait de financer ces coûts sur les crédits du Programme ordinaire⁵.

13. Au sujet de la viabilité de la solution consistant à financer les dépassements de budget au titre des indemnités de départ sur les crédits du Programme ordinaire tout en protégeant le PCT, le Comité a, là encore, reconnu que très peu d'activités de programme pourraient être réduites à ce stade de l'exercice biennal sans entraîner des coûts encore plus élevés et a noté les niveaux sans précédent des obligations de dépense non inscrites au budget de cet exercice, qui étaient réglées en prélevant sur des crédits budgétaires déjà réduits, en valeur réelle.

14. Le Comité a invité le Secrétariat à allouer tout excédent budgétaire général, y compris celui enregistré au Chapitre 9, Dépenses de sécurité, pour couvrir, dans la mesure du possible, les dépassements budgétaires au titre des indemnités de départ en 2006-07. Il a reconnu que, selon les estimations actuelles, cette solution permettrait de prélever environ 1 million de dollars EU sur les ressources du Programme ordinaire pour couvrir ces dépassements au titre des indemnités de départ, après avoir utilisé une partie de l'excédent prévu au titre du Chapitre 9 pour financer le Programme de vérification locale. Le Comité a rappelé que, depuis l'exercice biennal 1998-99, les dépassements au titre des indemnités de départ avaient toujours été imputés au Fonds général. Le Comité a néanmoins souligné que les dépenses sous-budgétisées ne devaient être imputées au Fonds général qu'en dernier recours, en 2006-07. En l'absence d'autres solutions viables, le Comité a noté avec regret qu'approximativement 5,8 millions de dollars EU d'obligations de dépenses non financées au titre des indemnités de départ seraient encore imputées au Fonds général, ce qui signifiait que les dépenses approuvées au cours du présent exercice biennal dépasseraient les ouvertures de crédit votées, et il a décidé de porter cette question spécifique à l'attention du Conseil, pour décision.

QUESTIONS FINANCIÈRES: FAITS MARQUANTS ET SITUATION DES CONTRIBUTIONS COURANTES ET DES ARRIÉRÉS

15. Le Comité a examiné le document intitulé « Questions financières: faits marquants et situation en ce qui concerne les contributions mises en recouvrement et les arriérés » qui présentait les résultats non vérifiés des opérations et la situation financière de l'Organisation, au 31 mai 2007. Le Comité a également examiné un document de travail sur la situation des contributions courantes, au 31 août 2007.

16. Au 31 mai 2007, le déficit du Fonds général avait atteint le niveau de 151,8 millions de dollars EU, soit environ 27 millions de dollars EU de plus qu'à la fin de l'exercice biennal 2004-05.

17. Le Comité a noté que les deux principaux faits marquants en ce qui concerne l'augmentation du déficit du Fonds général, étaient les suivants:

- a) les contributions non réglées par les États Membres se montaient à 373 millions de dollars (consolidés) au 31 mai 2007. Le dernier document de travail sur la situation des contributions, au 31 août 2007, faisait état d'une amélioration du taux de recouvrement des contributions courantes par rapport au 31 août 2006 (l'amélioration étant de 30 millions de dollars EU, et 50 millions d'euros). Toutefois, le montant des arriérés (63,7 millions de dollars EU et 18,3 millions d'euros) était sensiblement plus élevé que l'an dernier, à la même date.
- b) Le coût de l'amortissement des obligations de dépenses au titre de l'assurance médicale après cessation de service pour la période de dix-sept mois qui a pris fin

⁵ CL 132/REP, par. 82.

le 31 mai 2007, s'est élevé à 32,3 millions de dollars EU, tandis que le montant du financement y relatif approuvé par la Conférence en 2005 était de 14,1 millions de dollars EU pour l'exercice actuel. La différence de 18,2 millions de dollars EU aggrave le déficit du Fonds général. Le calcul actuariel mis à jour du total des obligations au titre de l'assurance maladie après cessation de service au 31 décembre 2006 était de 526,3 millions de dollars EU, soit 7,1 millions de dollars EU de moins que l'année précédente à la même date, quand ces obligations se chiffraient à 533,4 millions de dollars EU, ce qui prouve que ces obligations se sont stabilisées.

18. S'agissant des autres éléments constituant les réserves de l'Organisation, le Comité a été informé qu'en raison de la situation en matière des emprunts au 31 mai, le solde de 25,2 millions de dollars EU du Fonds de roulement avait été avancé en totalité au Fonds général, si bien que le Fonds de roulement avait un solde nul au 31 mai 2007. Parmi les mouvements de trésorerie affectant le Compte de réserve spécial durant la période de dix-sept mois qui s'est achevée le 31 mai 2007, figurent le remboursement de 18,9 millions de dollars EU provenant du Fonds général, des avances de 19,6 millions de dollars EU en faveur du Fonds général, des gains de change nets de 7,2 millions de dollars EU et une imputation, approuvée par les organes directeurs, de 6,4 millions de dollars EU destinée à couvrir le montant non inscrit au budget correspondant à l'augmentation des salaires du personnel des Services généraux. En raison des emprunts extérieurs à rembourser, le Compte de réserve spécial présentait un solde nul au 31 mai 2007.

19. En raison de retards dans la réception des contributions des États Membres, l'Organisation s'est vue contrainte de recourir à des emprunts extérieurs importants, entre la fin avril et le début juillet 2007. Pendant les mois de juin et juillet 2007, plusieurs gros bailleurs de fonds avaient payé plus tôt qu'en 2006, et en juillet tous les emprunts avaient été remboursés. Les prévisions d'emprunts pour le reste de l'année avaient été sensiblement ajustées à la baisse, et l'on estimait qu'ils se chiffreraient à 24 millions de dollars EU vers le mois de novembre 2007. Si les principaux bailleurs de fonds payaient les montants restants en décembre, comme en 2006, on prévoyait un solde de trésorerie positif d'environ 15 millions de dollars EU. Dans le cas contraire, des « emprunts à payer » devraient être signalés à la fin de l'exercice 2006-07, comme cela avait été fait à la fin de l'exercice 2004-05. Sur la base des taux actuels du marché, le coût total des emprunts pour 2007 devrait être sensiblement inférieur aux estimations précédentes et se chiffrer à 0,4 million de dollars EU, contre 1,5 million de dollars EU en 2006.

20. Le ralentissement des dépenses du PCT enregistré lors des dernières sessions s'est poursuivi durant la période. Les dépenses du PCT pour la période de 17 mois prenant fin le 31 mai 2007, à imputer sur les crédits 2006-07, n'étaient que de 13,9 millions de dollars EU seulement alors que les dépenses pour les projets financés par les crédits de 2004-05 avaient atteint 28,9 millions de dollars EU. Les dépenses mensuelles moyennes du PCT, n'étaient que de 2,5 millions de dollars EU pour la période de 17 mois prenant fin le 31 mai 2007, par rapport à une moyenne mensuelle de 5,2 millions de dollars EU pour l'exercice 2004-05. Au 31 mai 2007, les recettes différences du PCT (crédit disponible) se montaient à 91,5 millions de dollars EU. Le Comité a été informé que les plafonds imposés au milieu de l'année 2006 pour les approbations mensuelles du PCT en raison des graves problèmes de trésorerie de l'Organisation, ont désormais été supprimés. Le niveau des approbations du PCT se situait, le 3 septembre 2007, à hauteur de 64 pour cent des crédits pour 2006-07 et l'Organisation fera tout son possible pour que les crédits disponibles soient entièrement engagés avant la fin de l'année, en limitant au maximum les reports.

21. Le 1^{er} janvier 2006 le solde d'ouverture du Compte des dépenses d'équipement était de 10,1 millions de dollars EU, auquel s'ajoutent les crédits supplémentaires de 4,7 millions de dollars EU de l'exercice 2006-07, au titre du chapitre 8 du Programme de travail et budget. Pour la période de 17 mois prenant fin le 31 mai 2007, les dépenses d'équipement se sont élevées à 11,6 millions de dollars EU, essentiellement par le projet SGRH, ce qui laisse un solde disponible de 3,2 millions de dollars EU.

22. Les revenus des placements à long terme ont été excellents, avec 26,1 millions de dollars EU pour la période de 17 mois prenant fin le 31 mai 2007. Conformément aux résolutions de la Conférence, le revenu des placements à long terme est réservé au financement des obligations de dépenses relatives au personnel. Le Comité a été informé que la récente instabilité du marché mondial due à la crise des prêts à risque (« subprimes ») a aussi touché les valeurs mobilières. La valeur de marché des placements à long terme de l'Organisation a baissé à la fin août 2007 par rapport aux niveaux élevés de juin 2007, et est retombée à un niveau semblable à celui de la fin 2006. En ce qui concerne les placements à court terme, l'impact sur la valeur des placements à ce jour a été faible.

23. Le solde du Fonds spécial pour les activités d'urgence et de redressement (SFERA) atteignait 9,5 millions de dollars EU au 31 mai 2007. Pour la période de 12 mois prenant fin le 31 mai 2007, sur les 13,3 millions de dollars EU versés par les gouvernements des États Membres, 13,0 millions de dollars EU ont été alloués au projet de lutte contre la grippe aviaire. Au 31 mai 2007, un montant de 2,4 millions de dollars EU a été provisoirement avancé pour lancer des activités d'intervention d'urgence.

24. Le Comité a noté des améliorations dans le versement des contributions mises en recouvrement, 63 pour cent des contributions mises en recouvrement cette année ayant été versées au 31 août 2007 contre seulement 39 pour cent à la même date en 2006. Le Comité a aussi noté que la situation de trésorerie s'était légèrement améliorée, les contributions mises en recouvrement ayant été réglées plus tôt que d'habitude par certains des importants bailleurs de fonds, ce qui s'est traduit par une réduction des emprunts nécessaires et des intérêts plus faibles que prévus. Le Comité a toutefois souligné qu'une somme totale de 136 millions de dollars EU et de 84 millions d'euros était encore due à l'Organisation à cette période de l'année. Le Comité a noté à nouveau avec une grande préoccupation l'ampleur du déficit cumulé du Fonds général qui s'établit à 151,8 millions de dollars EU, le recours répété à d'autres réserves (la totalité des soldes du Fonds de roulement et du Compte de réserve spécial ont été de nouveau avancés au Fonds général), et la nécessité de continuer à recourir à des emprunts extérieurs. Le Comité s'est inquiété également de l'augmentation des arriérés de contributions des membres qui s'élèvent à 63,7 millions de dollars EU et 18,3 millions d'euros. Le Comité a noté avec inquiétude la décision de ralentir le taux d'approbation des dépenses du PCT compte tenu de la grave situation de trésorerie de l'Organisation et a demandé que le Comité financier soit informé dès que possible à l'avenir de toute décision visant à réduire ou à retarder ce programme ou d'autres programmes hautement prioritaires. Le Comité a décidé d'informer le Conseil de la grave situation financière où se trouve actuellement l'Organisation.

RAPPORT ANNUEL SUR LE FONDS SPÉCIAL POUR LES ACTIVITÉS D'URGENCE ET DE RÉHABILITATION

25. Le Comité a pris note des informations fournies dans le document FC 119/4 – *Rapport annuel sur le Fonds spécial pour les activités d'urgence et de réhabilitation*.

COMPTES VÉRIFIÉS – MUTUELLE DE CRÉDIT DE LA FAO 2006

26. Le Comité a pris note des informations figurant dans le document FC 119/5a) – *Comptes vérifiés 2006 – Mutuelle de crédit de la FAO*.

COMPTES VÉRIFIÉS – GROUPEMENT D'ACHATS DU PERSONNEL DE LA FAO 2006

27. Le Comité a pris note du document FC 119/5 b) intitulé « Comptes vérifiés – Groupement d'achats du personnel de la FAO 2006 ». Il a assisté à une présentation du Directeur de la Division AFS qui soulignait que le Groupement d'achats continuerait à fonctionner sans heurt, même si les conditions étaient de plus en plus défavorables, compte tenu de la diminution du

nombre de fonctionnaires de la FAO et du PAM, qui représentaient l'essentiel de sa clientèle, et de la concurrence accrue. En réponse à des questions posées par les membres du Comité, le Directeur de la Division AFS a expliqué que le Groupement d'achats avait en fait réduit son personnel et qu'il poursuivait ses efforts afin d'encourager la vente de produits provenant de pays en développement et d'articles du commerce équitable.

28. Un membre a estimé que le Groupement d'achats devait fonctionner de manière complètement indépendante de la FAO et que ses activités devraient être externalisées. Le Conseiller juridique a précisé qu'une telle proposition avait déjà été avancée par le passé, mais que cette solution exigerait une modification de l'accord de siège conclu entre le pays hôte et la FAO.

29. Le Comité a adopté les comptes pour 2006.

Questions de contrôle

RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

30. Le Comité a examiné les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux comptes en notant que, conformément à l'usage, le Rapport intérimaire incluait les observations du Commissaire aux comptes.

31. Le Comité a demandé des précisions quant aux recommandations 1 et 2 du document, concernant le rétablissement de ressources biennales pour maintenir des contrôles financiers intérieurs satisfaisants⁶. Les allocations actuelles ont été accordées pour 2007 uniquement, ce qui fait que les crédits alloués à la Division des finances n'ont pas permis de couvrir ses dépenses et les coûts entraînés par le renouvellement des contrats à leur expiration, pour le programme de vérification des comptes à l'échelle locale. Le Secrétariat a noté que le contrôle interne était une priorité de l'Organisation et que les virements entre chapitres, déjà inclus dans le document FC 119/2 – *Virements entre programmes et chapitres budgétaires pour l'exercice 2006-07*, remédieraient en partie au déficit de la Division des finances, tandis qu'il faudrait identifier d'autres ressources pour le programme de vérification des comptes à l'échelle locale. Le Secrétariat a confirmé que de nouvelles formules pour la vérification des comptes à l'échelle locale étaient à l'étude, en tenant compte des recommandations du Commissaire aux comptes.

32. Le Comité a noté avec préoccupation que le renouvellement des contrats de vérification des comptes à l'échelle locale avait été suspendu en attendant l'allocation de ressources et a demandé que le Directeur général envisage de réaffecter aussi rapidement que possible les ressources nécessaires pour recommencer à établir des contrats.

Questions de politique financière

PLAN D'INCITATION AU PAIEMENT RAPIDE DES CONTRIBUTIONS

33. Le Comité a rappelé les débats qu'il avait eus, lors de plusieurs sessions antérieures, concernant l'efficacité et le bien-fondé du plan d'incitation, compte tenu de l'augmentation des contributions courantes non payées et des arriérés. Le Comité a passé en revue le document FC 119/8 et a noté que le Directeur général lui demandait de confirmer que le taux annuel de ristourne pour les contributions courantes de 2008 serait maintenu à zéro comme recommandé par le Comité financier à sa session de septembre-octobre 2004, approuvé par le Conseil et confirmé à

⁶ CL 131/18, par. 200.

nouveau par le Comité financier en 2005 et 2006. Un Membre a estimé que pour une raison de principe et compte tenu de la situation des liquidités de l'Organisation, un taux de remise modique donnerait le signal voulu aux États Membres pour encourager le paiement rapide des contributions courantes et des arriérés.

34. Le Comité a approuvé la proposition visant à laisser le taux de ristourne au niveau zéro pour les contributions de 2008 et a décidé d'en informer le Conseil. Le Comité est convenu de réexaminer la question lors d'une prochaine session.

RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR L'ADOPTION DES NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES DU SECTEUR PUBLIC

35. Le Comité financier a noté que deux modifications importantes de la politique comptable seraient apportées aux états financiers de l'Organisation à compter du 31 décembre 2007.

36. La première modification de la politique comptable consistait à enregistrer intégralement les obligations de dépense après la cessation de service. Actuellement, l'Organisation n'enregistre que partiellement ses obligations de dépenses au titre du Régime des indemnités pour cessation de service, de l'Assurance maladie après la cessation de service et du Fonds des indemnités de départ dans l'état des avoirs, des engagements et des réserves, bien que ces obligations soient intégralement présentées dans les notes relatives aux comptes vérifiés. Les normes IPSAS exigeaient la prise en compte intégrale des obligations de dépense dans l'état des avoirs, des engagements et des réserves, ce qui donne au lecteur des états financiers une image complète des obligations de dépenses et des incidences sur le déficit du Fonds général. Le Comité a noté que la modification de la politique comptable au 31 décembre 2006 aurait entraîné un montant supplémentaire d'obligation de dépenses après la cessation de service de 390,4 millions de dollars EU et une aggravation équivalente, de 390,4 millions de dollars EU, du déficit du Fonds général. Il importait de noter que la modification de la politique comptable était une modification de forme uniquement; il n'y avait aucun changement au niveau des obligations elles-mêmes ni au niveau des besoins de financement pour ces obligations. Les Nations Unies avaient procédé aux mêmes modifications de la politique comptable dans les états financiers du 31 décembre 2006.

37. La seconde modification de la politique comptable avait une incidence sur les actifs enregistrés car elle concernait la provision pour les contributions impayées des Membres. À l'heure actuelle, la FAO prévoit dans ses états financiers une provision à hauteur de 100 pour cent pour toutes les contributions impayées, c'est-à-dire que les contributions mises en recouvrement n'étaient considérées comme un actif que lorsqu'elles étaient effectivement versées. Selon les normes IPSAS, une provision devait être effectuée pour les soldes dont l'Organisation estimait le recouvrement douteux. La modification de la politique comptable ne modifiait pas la valeur économique intrinsèque de l'actif; ce qui changeait, c'était que les états financiers présenteraient la meilleure estimation de la valeur réelle de l'actif. Les hypothèses concernant les possibilités de recouvrement ont été examinées par le Groupe de travail sur les normes comptables du Comité de haut niveau des Nations Unies sur la gestion, et l'Organisation calculera cette nouvelle provision sur la base des conclusions de ce Groupe.

38. Les deux modifications de la politique comptable deviendront obligatoires lorsque les normes IPSAS seront mises en application en 2010, mais l'ONU et plusieurs fonds et programmes ont déjà procédé à ces modifications et plusieurs autres organisations du système des Nations Unies le feront à la fin du présent exercice biennal. Ces modifications de la politique comptable ont été appuyées par le Commissaire aux comptes de la FAO et étaient déjà possibles dans le cadre des Normes comptables du système des Nations Unies (UNSAS) qui permettaient d'adopter progressivement les normes IPSAS avant 2010.

39. Le Comité s'est félicité des modifications de la politique comptable, qui représentent une étape importante vers le respect des normes IPSAS et attend avec intérêt l'adoption complète des normes IPSAS par la FAO d'ici 2010.

Questions budgétaires

PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET 2008-09

40. Le Comité a examiné les propositions concernant le Programme de travail et budget pour 2008-09 (PTB), figurant dans le document C 2007/3. Il s'est félicité des améliorations apportées au document et est convenu que la version intégrale du PTB reflétait dûment les orientations données par le Comité du Programme, le Comité financier et le Conseil à leurs dernières sessions. Il s'est félicité de ce que l'accent continue d'être mis sur un plan financier détaillé comportant un « budget de maintenance » et des propositions visant à rétablir la situation financière de l'Organisation.

41. Le Comité a reconnu que le budget de maintenance visait à préserver le pouvoir d'achat pour l'exécution du Programme de travail de l'exercice 2008-09, en identifiant les augmentations de coûts prévues, estimées maintenant à 101,4 millions de dollars EU, et les conséquences des coûts supplémentaires examinés ou approuvés par les Membres, estimés maintenant à 18,7 millions de dollars EU (dépenses d'équipement, coûts de transition et adoption du russe comme langue de la FAO). Le Comité s'est félicité des informations plus détaillées fournies sur les augmentations de coûts et des efforts déployés pour rendre plus transparente la méthodologie utilisée pour établir les propositions budgétaires.

42. Le Comité a pris acte des économies et des gains d'efficience présentés à la Section I.D du document et a suggéré que les présentations pourraient à l'avenir articuler plus clairement les effets des mesures proposées sur le budget biennal.

43. Le Comité s'est félicité de la présentation consolidée du Programme ordinaire et des ressources extrabudgétaires, appréciant en particulier la présentation des ressources de fonds fiduciaires à l'appui direct du Programme de travail. Il a estimé que cette présentation couvrant toutes les sources de financement, offrait une vue d'ensemble plus globale des programmes de la FAO et des autres moyens disponibles pour en assurer le financement.

44. Le Comité a approuvé l'approche progressive adoptée pour rétablir la situation financière et compenser le manque de liquidités et de réserves de l'Organisation, comme suggéré par le Conseil, et noté que les besoins de financements supplémentaires minimaux ont été portés à 37,3 millions de dollars EU, contre 70,9 millions de dollars EU dans le Sommaire du Programme de travail et budget. Dans ce contexte, il a été rappelé que le Compte de réserve spécial devait être réalimenté en raison d'un prélèvement spécial approuvé par le Conseil en novembre 2006 pour couvrir les dépenses de personnel non financées, liées à l'augmentation des traitements des agents des services généraux. Plusieurs Membres ont estimé que la reconstitution du Compte de réserve spécial et le financement de l'assurance maladie après cessation de service devraient avoir un rang de priorité moindre que le financement du Programme de travail.

45. Tout en reconnaissant que les contributions fixées selon le mécanisme de mise en recouvrement fractionnée en euros et en dollars EU restaient les mêmes, quelle que soit l'hypothèse de taux de change dollar/euro envisagée, certains membres ont demandé une présentation plus complète du calcul de l'augmentation en pourcentage des contributions, exprimées uniquement en dollars et selon le mécanisme de mise en recouvrement fractionnée. Le Secrétariat a présenté des éclaircissements et indiqué qu'il rédigerait une note d'information sur ce sujet afin d'aider les membres à se préparer aux débats sur le PTB.

46. Le Comité a exprimé son soutien au travail de l'Organisation et a reconnu qu'elle se trouvait à un tournant de son histoire. Différents avis ont été exprimés sur le montant du budget, plusieurs membres s'inquiétant de l'augmentation notable des contributions mises en recouvrement prévues dans les propositions du PTB et de la difficulté de défendre une telle augmentation compte tenu de la situation actuelle, tandis que d'autres membres estimaient que, malgré la forte augmentation, le budget proposé n'offrait pas une sécurité à long terme suffisante.

Le Comité a aussi déclaré attendre avec intérêt les informations détaillées sur les coûts que doit fournir le rapport final de l'évaluation externe indépendante étant donné qu'il importe d'intégrer les débats sur le PTB 2008-09 et les recommandations de l'évaluation externe indépendante.

RAPPORT SUR LES DÉPENSES D'APPUI: DÉPENSES ET RECOUVREMENT

47. Le Comité a pris note des informations figurant dans le document FC 119/11 sur l'expérience acquise dans l'application de la politique de recouvrement des dépenses d'appui des projets, de juin 2006 à mai 2007, et des éléments récents qui pourraient avoir à l'avenir un impact sur les politiques et les méthodes de recouvrement des dépenses d'appui.

BUDGETS DES COMMISSIONS CRÉÉES EN VERTU DE L'ARTICLE XIV DE L'ACTE CONSTITUTIF

A) COMMISSION EUROPÉENNE DE LUTTE CONTRE LA FIÈVRE APHTEUSE – BUDGET 2008-09

48. Le Comité a passé en revue le budget 2008-2009 proposé pour la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse.

B) COMMISSION DE LA PRODUCTION ET DE LA SANTÉ ANIMALES POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE – BUDGET POUR 2007

49. Le Comité a passé en revue le budget 2007 proposé pour la Commission de la production et de la santé animales pour l'Asie et le Pacifique.

C) COMMISSIONS DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PÈLERIN – BUDGETS POUR 2008-09

50. Le Comité a examiné les budgets 2008-2009 proposés pour: la Commission de lutte contre le criquet pèlerin en Asie du Sud-Ouest (région occidentale); la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région centrale; et la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale.

51. En ce qui concerne les Commissions susmentionnées, le Comité a demandé au Secrétariat de lui soumettre un rapport, à sa prochaine session, sur la structure des dépenses d'appui des budgets – financés par des fonds fiduciaires – des Commissions créées en vertu de l'Article XIV de l'Acte constitutif.

Questions relatives aux ressources humaines

RECOMMANDATIONS ET DÉCISIONS DE LA COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE INTERNATIONALE ET DE LA CAISSE COMMUNE DES PENSIONS DU PERSONNEL DES NATIONS UNIES ADRESSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (Y COMPRIS MODIFICATIONS DU BARÈME DES TRAITEMENTS ET INDEMNITÉS)

52. Le Comité a pris note des informations figurant dans le document FC 119/15 intitulé *Recommandations et décisions de la Commission de la fonction publique internationale et de la*

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies adressées à l'Assemblée générale (y compris modifications du barème des traitements et indemnités).

Questions d'organisation

ADOPTION DU RUSSE COMME LANGUE DE LA FAO – MODALITÉS DE FINANCEMENT

53. Le Comité a pris note des informations complémentaires présentées dans le document CL 133/6, y compris deux scénarios possibles pour le financement de l'adoption du russe en tant que langue de l'Organisation. Selon la première option, le russe serait introduit intégralement au cours du prochain exercice biennal à un coût de 5,2 millions de dollars EU; selon la seconde option, le russe serait introduit de manière progressive à un coût de 1,7 million de dollars EU.

54. L'adoption du russe en tant que langue de la FAO et son introduction progressive, dans une première phase, ont été appuyées en principe, mais le Comité a souligné qu'à la lumière de la situation financière de l'Organisation, cette introduction devrait être financée par des contributions extrabudgétaires disponibles au cours des deux prochains exercices biennaux afin de ne pas limiter l'utilisation des autres langues de la FAO.

Autres questions

DATE ET LIEU DE LA CENT VINGTIÈME SESSION

55. Le Comité a été informé que sa cent vingtième session se tiendrait à Rome les 8 et 9 octobre 2007. Le Comité a noté qu'il serait nécessaire de mieux coordonner le calendrier des sessions portant exclusivement sur des questions intéressant le Programme alimentaire mondial (PAM) et a recommandé que le Conseil insère ces sessions consacrées au PAM dans le calendrier de toutes les réunions des organes directeurs.

LIMITATION DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

56. Le Comité a examiné les deux documents et a débattu la proposition visant à changer la politique actuelle en ce qui concerne la limitation du mandat du Commissaire aux comptes.

57. Le Comité a accepté en principe de recommander un changement de politique afin d'introduire un mandat unique de six ans non renouvelable qui, selon les membres, assurerait une continuité suffisante et favoriserait l'indépendance et la rotation. Le Comité a demandé que le Secrétariat prépare un document pour sa prochaine session, donnant un aperçu des aspects juridiques et autres d'un tel changement de politique et contenant une mise à jour des informations présentées au Comité, pour examen à sa prochaine session.